

HEX DE L'ABONNEMENT: Roubaix-Tourcoing, Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an, 50 francs. — Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne: Trois mois, 15 francs. — Les Départements et l'Étranger, les frais de poste en sus. Le prix des abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

ROUBAIX, LE 21 JANVIER 1890

LES PIGEONS-SOLDATS

On a terminé ces jours derniers le recensement général des pigeons voyageurs dans toutes les communes de France. C'est le quatrième auquel on procède depuis 1889. L'application de la loi des Réquisitions, décrétée à cette époque, consiste à demander aux propriétaires et aux sociétés colombophiles, leur nom, l'indication de l'endroit où sont établis les colombiers, le nombre de pigeons disponibles et la direction de leur entraînement. Ces renseignements sont ensuite concentrés au ministère de la guerre, en vue de la mobilisation.

On a reconnu, en effet, l'insuffisance des colombiers entretenus dans nos places fortes par le génie militaire. Chacune d'elles possède quatre cents pigeons qui sont exercés, du mois d'avril à l'ouverture de la chasse, à assurer les communications d'une place à l'autre. Ce sont leurs grandes manœuvres. Mais, on le voit, les effectifs sont trop réduits pour qu'on attende un service absolument rassurant sur le pied de guerre. C'est alors qu'on a eu l'excellente idée de recourir, comme pour les chevaux et les voitures, à l'initiative privée, aux réquisitions. On a rencontré d'autant moins de résistance auprès des propriétaires et des sociétés, que la colombophilie pratiquée en France du Nord au Midi de l'Est à l'Ouest, est devenue un sport qui a ses journaux, ses sociétés parfaitement organisées non seulement à Roubaix et Tourcoing qui en comptent plusieurs centaines, mais dans la plupart des grandes villes.

Les ressources dont elles disposent, jointes à celles que nous ménage le génie militaire, sont assez considérables pour nous mettre à l'abri d'une surprise, telle que prolongation imprévue d'hostilités, par exemple. Si bien entraînés que soient les pigeons, évaluant bien dans la direction qu'on leur a fait suivre en temps de paix et capables de franchir les distances dont leur âge répond, il faut compter encore avec l'état de l'atmosphère, le brouillard, le froid, les faucons destructeurs et les balles ennemies mortelles.

On ne peut se dissimuler la guerre, hélas! commença un grand nombre de pigeons qu'on élève pour les lui servir. Elle les dévorera à toutes les sauces, et même sans sauce. Nous avons donc raison de soigner, de ce côté encore, nos réserves, nos troupes de seconde ligne ou de second vol, comme on voudra.

Avec une organisation moins parfaite, un goût de la colombophilie moins développé, ces ressources qui ensemblent être épuisées si les Belges, nos initiateurs à cet égard, ne nous avaient préparés leur précieux concours, on ne saurait néanmoins oublier les services que nous rendent les pigeons-voyageurs pendant la guerre de 1870.

Ils firent la poésie du siège de Paris, entretenaient la fragile espérance que les Parisiens mettaient dans les nouvelles de province dont ils étaient les messagers attendus. De grands détachements comme Paul de Saint-Victor, voyaient en eux les oiseaux sacrés de la République, et quand l'un d'eux, exténué, tournant, rentrait, chargé de dépêches, au colombier, quelle joie!

Les premiers pigeons qu'avait pu réunir M. Steenacker, directeur général des postes et télégraphes, furent enfermés dans un salon de la préfecture de Tours. Ils n'en sortirent que le 6 novembre, deux jours après qu'un décret rendu par le gouvernement permettait aux personnes résidant sur le territoire de la République, de correspondre avec Paris moyennant une taxe de cinquante centimes par mot.

ou pris, ou déclarés par les épingliers, quand le froid les éparquait... Mais il y descendait sur Paris, ils avaient les honneurs de l'affiche, comme une proclamation, ils apportaient du courage aux assiégés, privés de nouvelles depuis sept semaines quand les premiers pigeons porteurs de dépêches furent signalés.

Sait-on ce que pouvait contenir le petit tube fixé au moyen de fils de soie cirés aux plumes du pigeon? Trente et même quarante mille dépêches privées!

Ce fut, pendant six mois, à peu près le seul moyen de communication qu'il y eut entre la province et Paris bloqué. Encore ai-je dit à quels aléas il resta soumis.

On peut dire, dès maintenant, même en envisageant la douleur éventuelle d'un nouveau siège de Paris, que pareilles lacunes dans un service de cette importance, seraient aisément comblées. Il y a, en France, mille stations colombophiles et des milliers de pigeons entraînés obéissant à leurs propriétaires, leurs officiers, et liés à la discipline des colombiers, leurs caresses.

LES DERNIERS MOMENTS DU DUC D'AOSTE

Le *Giulio* reçoit de Turin, d'émuants détails sur les derniers moments du duc d'Aoste. Le récit du correspondant commence au moment de l'arrivée du roi Humbert dans la chambre de son frère:

« Le Roi, ne pouvant retenir ses larmes, se mit à pleurer et dit: « C'est un grand malheur, un grand malheur! » — « Vous-tu, Humbert, lui dit le prince, je me suis laissé tourmenter le corps par des injections. J'ai senti sur tout ce que les médecins ont voulu, pour te revoir et rendre mon âme dans tes bras. » — « Le Roi, lui serrant les mains, ne trouva pas un seul mot de réponse, tant il était ému. » — « Cher Humbert, continua le prince, n'est-ce pas une question d'heures, mais je ne puis me résigner à l'avenir sans te revoir. »

« Le Roi lui prit les mains en lui disant: « J'en ai vu, des pneumonies; mais jamais une aussi terrible que celle-ci. » — « Le duc d'Aoste, la duchesse d'Aoste, la princesse Clotilde et les fils d'Amédée se trouvaient autour du mourant. » — « Le prince Emmanuel, agenouillé, tenant la main de son père, s'écriait: « Mon père, mon cher père, courage! ne nous abandonne pas. » — « Le prince Amédée lui dit à voix basse: « J'ai peur, j'ai peur. » — « Lève-toi, espère, puisque je vis encore. »

BUREAUX: A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17. — A TOURCOING, RUE DES POUTRAINS, 42
Directeur: ALFRED REBOUX
AGENCE SPÉCIALE A PARIS, Rue Notre-Dame-des-Victoires,

« Aussitôt après la mort de son frère, le Roi releva la princesse et les princesses les serrant dans ses bras et en les embrassant tendrement. » — « Il ne quitta pas la chambre mourante qu'après avoir baisé le front et la main du prince, qui paraissait dormir d'un sommeil tranquille. » — « On lui mit les mains jointes un crucifix: celui que la princesse Clotilde tenait suspendu au-dessus de son lit. » — « La veille de la mort, le duc d'Aoste demanda ce crucifix à sa sœur. Elle le lui apporta et la princesse, après l'avoir baisé, le fit baisier la princesse Clotilde, en lui disant: « Tu me mettras ce crucifix entre les mains quand je serai mort. » — « Le prince mourant n'a qu'un seul regret: celui de ne pas pouvoir embrasser son troisième fils, le prince Louis, qui débarqua le jour de sa mort à Rio-Janeiro. » — « Mon pauvre Louis n'est pas là, dit-il à son fils aîné, que Dieu soit avec lui et qu'il soit bini! Tu lui diras que son père l'a aimé et a pensé à lui jusqu'à son dernier souffle de vie. »

Rome, 20 janvier. — Les présidents du Sénat et de la Chambre ont fait l'éloge du prince Amédée, comme prince italien et comme roi d'Espagne. Le Sénat a décidé de tendre le roi, pendant un mois, le bande de présidence, de présenter au Roi une adresse de condoléances, et de suspendre ses séances pendant une semaine. La Chambre tendra de noir le bande présidentiel et présentera trois adresses de condoléances au Roi, à la veuve et au fils aîné du prince Amédée, et suspendra ses séances pendant une semaine. Les deux Chambres ont levé leurs séances.

Turin, 20 janvier. — Le prince Louis-Napoléon est arrivé pour assister aux obsèques de son beau-frère. On attend le prince Victor. L'Observateur romain, organe du Vatican, dément que la bénédiction papale ait été sollicitée par le duc d'Aoste, et partant, qu'elle ait été envoyée.

Rome, 20 janvier. — Les ministres de la guerre et de la marine sont partis pour assister aux funérailles du prince Amédée. Il est probable que d'autres ministres partiront encore, sauf trois qui resteront à Rome, pour assister aux funérailles de M. Mariani.

L'EXEMPTION MILITAIRE DES SÉMINARISTES CATHOLIQUES au Parlement allemand

Le Reichstag a ratifié, dans sa séance de samedi, son vote de première lecture au sujet de l'abolition d'une des plus odieuses lois qui subsistent encore de la législation de Mai, la loi autorisant l'exemption du territoire allemand des prêtres catholiques condamnés pour contrevention aux lois Falk. Tous les partis ont été d'accord à ce sujet, à la seule exception des nationaux libéraux qui ne peuvent toujours pas se résigner à voir disparaître cette partie du *Culturkampf*, dont ils ont été les principaux collaborateurs.

Par contre, le Reichstag est déjà déçu en ce qui concerne son premier vote sur la proposition de loi du baron de Hugel, tendant à exempter du service militaire tous les étudiants ou candidats en théologie qui demanderaient à être dispensés du service militaire.

Lors de la première lecture, le Reichstag avait voté cette proposition presque à l'unanimité, et même les membres protestants du parlement avaient été d'accord avec le Centre, reconnaissant que cette loi n'empêcherait pas les théologiens protestants ou juifs de se faire soldats si cela pouvait leur faire plaisir.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS LES PROJETS DE LOI sur le maïs et le riz

L'ordre du jour appelle la discussion sur la prise en considération de la proposition de M. Méline et de plusieurs de ses collègues relative au régime douanier du maïs et du riz.

M. Tirard, président du conseil. — Le gouvernement accepte la prise en considération, mais il se réserve de présenter toutes les observations qu'il jugera à propos. La proposition est prise en considération. M. Méline demande le renvoi à une commission de 50 membres, qui sera chargée d'examiner toutes les propositions d'ordre douanier.

M. Méline. — Je demande le renvoi de la proposition de M. Méline, fixant à mardi huit la nomination de la commission, est adoptée à mains levées.

M. Méline. — La Chambre est toujours maîtresse de nommer dans l'ordre du jour la question du renouvellement des traités de commerce est à l'étude; il s'agit de refaire le régime de nos relations économiques avec les pays étrangers.

M. Méline. — La Chambre est toujours maîtresse de nommer dans l'ordre du jour la question du renouvellement des traités de commerce est à l'étude; il s'agit de refaire le régime de nos relations économiques avec les pays étrangers.

M. Méline. — Je ne songe pas à contester les droits du gouvernement de faire une enquête économique, mais si la commission des douanes est amenée à ouvrir aussi une enquête générale, ce sera sur les projets de loi qui ont été soumis.

M. Clémenceau. — Je demande de préciser la question. Allons-nous nommer une commission chargée de toutes les questions que je viens d'évoquer, ou une commission spéciale pour le maïs et le riz?

M. Méline. — Je ne puis consulter la Chambre que sur la question qui lui est soumise, celle de la nomination de la commission.

au contraire de nommer une commission spéciale de 33 membres pour les maïs. M. Pichon. — La proposition de M. Méline soulève une question très grave qui n'est pas l'ordre du jour.

La déclaration d'urgence. M. le Président. — La Chambre ne pourrait statuer qu'après déclaration d'urgence. La déclaration d'urgence, demandée par M. Méline et appuyée par M. Malartre, est adoptée par 314 voix contre 157.

M. Pichon. — C'est, il est vrai, le terme fixé pour les réponses des chambres de commerce, mais le conseil supérieur du commerce aura ensuite à donner son avis sur les propositions qui ne sauraient fixer un délai précis.

Le droit sur les raisins secs. L'ordre du jour appelle la discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Déa-dreix et de plusieurs de ses collègues, ayant pour objet l'abaissement de l'entrée en France, d'un droit de douanes par cent kilogrammes sur les raisins secs et autres fruits pouvant servir à la fabrication des vins.

M. Déa-dreix. — L'ordre du jour appelle la discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Déa-dreix et de plusieurs de ses collègues, ayant pour objet l'abaissement de l'entrée en France, d'un droit de douanes par cent kilogrammes sur les raisins secs et autres fruits pouvant servir à la fabrication des vins.

M. Déa-dreix. — L'ordre du jour appelle la discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Déa-dreix et de plusieurs de ses collègues, ayant pour objet l'abaissement de l'entrée en France, d'un droit de douanes par cent kilogrammes sur les raisins secs et autres fruits pouvant servir à la fabrication des vins.

M. Déa-dreix. — L'ordre du jour appelle la discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Déa-dreix et de plusieurs de ses collègues, ayant pour objet l'abaissement de l'entrée en France, d'un droit de douanes par cent kilogrammes sur les raisins secs et autres fruits pouvant servir à la fabrication des vins.

M. Déa-dreix. — L'ordre du jour appelle la discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Déa-dreix et de plusieurs de ses collègues, ayant pour objet l'abaissement de l'entrée en France, d'un droit de douanes par cent kilogrammes sur les raisins secs et autres fruits pouvant servir à la fabrication des vins.

M. Déa-dreix. — L'ordre du jour appelle la discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Déa-dreix et de plusieurs de ses collègues, ayant pour objet l'abaissement de l'entrée en France, d'un droit de douanes par cent kilogrammes sur les raisins secs et autres fruits pouvant servir à la fabrication des vins.

quand il a réclamé le concours du commandant de la division navale française pour faire cesser les entraves que lui suscitaient ses concurrents anglais, le commandant français a répondu qu'il n'avait pas d'instructions suffisantes pour lui prêter son concours.

Le Parlement de Terre-Neuve veut expulser les Français du Nord. M. le Président. — La proposition de M. Méline soulève une question très grave qui n'est pas l'ordre du jour.

M. le Président. — La Chambre ne pourrait statuer qu'après déclaration d'urgence. La déclaration d'urgence, demandée par M. Méline et appuyée par M. Malartre, est adoptée par 314 voix contre 157.

M. le Président. — C'est, il est vrai, le terme fixé pour les réponses des chambres de commerce, mais le conseil supérieur du commerce aura ensuite à donner son avis sur les propositions qui ne sauraient fixer un délai précis.

M. le Président. — La Chambre ne pourrait statuer qu'après déclaration d'urgence. La déclaration d'urgence, demandée par M. Méline et appuyée par M. Malartre, est adoptée par 314 voix contre 157.

M. le Président. — C'est, il est vrai, le terme fixé pour les réponses des chambres de commerce, mais le conseil supérieur du commerce aura ensuite à donner son avis sur les propositions qui ne sauraient fixer un délai précis.

M. le Président. — La Chambre ne pourrait statuer qu'après déclaration d'urgence. La déclaration d'urgence, demandée par M. Méline et appuyée par M. Malartre, est adoptée par 314 voix contre 157.

M. le Président. — C'est, il est vrai, le terme fixé pour les réponses des chambres de commerce, mais le conseil supérieur du commerce aura ensuite à donner son avis sur les propositions qui ne sauraient fixer un délai précis.

M. le Président. — La Chambre ne pourrait statuer qu'après déclaration d'urgence. La déclaration d'urgence, demandée par M. Méline et appuyée par M. Malartre, est adoptée par 314 voix contre 157.

BOURSE DE PARIS

Table with columns: Cours précéd., VALEURS, Cours d'ouv., Cours de 2 h., Cours de clôture. Includes sections for Fonds d'État, Sociétés de crédit, Chemins de fer, and Valeurs diverses.

BOURSE DE LILLE

Table with columns: VALEURS, Cours, Cours précéd. Includes sections for Fonds d'État, Sociétés de crédit, Chemins de fer, and Valeurs diverses.

neurs, 16 hommes, qui se trouvaient dans une cage, ont été précipités d'une hauteur de 600 mètres dans le puits.

On n'a plus retrouvé que des débris humains mêlés à ceux de la cage. Une enquête est ouverte pour déterminer à qui incombe la responsabilité.

Au conseil des ministres

Paris, 21 janvier. — Les ministres se sont réunis ce matin à l'Élysée sous la présidence de M. Carnot.

La Cour des comptes

Paris, 21 janvier. — On annonce que M. Rouvier soumettra ce matin au conseil des ministres un décret portant nomination de M. Tirman gouverneur de l'Algérie, à la première présidence de la Cour des comptes.

Un scandale à Cetto

Cette, 21 janvier. — On s'occupe beaucoup ici d'un scandale qui vient de se produire et qui a causé une vive émotion.

Arrivée de la reine d'Italie à Turin

Rome, 21 janvier. — La reine et le prince royal d'Italie sont arrivés à Turin, à onze heures quinze du soir.

La douleur du roi d'Italie

Turin, 21 janvier. — Le Roi s'est enfoncé, cette nuit, dans les bras de sa femme, dans la chambre mortuaire.

Complot contre le Tsar

Vienna, 21 janvier. — On affirme ici qu'il est exact qu'un vaste complot contre le vie du tsar a été découvert à Saint-Petersbourg.

Mort d'un grand industriel suisse

Berne, 21 janvier. — Un des plus grands industriels de la Suisse, M. Charles Mercier, membre du jury de l'Exposition, décédé récemment par le gouvernement français, vient de mourir des suites de l'influenza, à Lausanne.

Un docteur dévoré en Italie

Rome, 21 janvier. — On télégraphie de Viennce qu'avant-hier soir, dans une ménagerie, un docteur de dix-sept ans entra dans une cage qui renfermait plusieurs lions, pour leur faire exécuter les sauts accoutumés.

LES MARCHÉS A TERME

BOUBAIX-TOURCOING. — La tendance du marché est soutenue. Les cours ne subissent aucun changement notable. On a traité: Caisse de liquidation de Roubaix-Tourcoing: N° 1: 5,000 kil. sur février à 6 fr. 20, 15,000 sur mars à 6,125.

DERNIÈRE HEURE

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL) UNE CATASTROPHE dans une mine du Pas-de-Calais SEIZE MINEURS TUÉS

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du mardi 21 janvier 1890. Présidence de M. Floquet, président. Une animation extraordinaire règne dans l'hémicycle.

LES MARCHÉS A TERME

BOUBAIX-TOURCOING. — La tendance du marché est soutenue. Les cours ne subissent aucun changement notable. On a traité: Caisse de liquidation de Roubaix-Tourcoing: N° 1: 5,000 kil. sur février à 6 fr. 20, 15,000 sur mars à 6,125.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du mardi 21 janvier 1890. Présidence de M. Floquet, président. Une animation extraordinaire règne dans l'hémicycle.

LES MARCHÉS A TERME

BOUBAIX-TOURCOING. — La tendance du marché est soutenue. Les cours ne subissent aucun changement notable. On a traité: Caisse de liquidation de Roubaix-Tourcoing: N° 1: 5,000 kil. sur février à 6 fr. 20, 15,000 sur mars à 6,125.